

Un an après l'affaire de Malicornay

Témoignage et réflexions sur l'enseignement du fait religieux à l'école

Par Matthieu FAUCHER

« Quand vous faites une visite dans une cathédrale aujourd'hui, souvent des enfants ignorent tout des codes qui permettent de comprendre l'endroit où ils sont. De la même façon, il y a des interprétations complètement sauvages des différents textes sacrés.

Cette ignorance est vecteur d'intolérance, d'incompréhension, d'absurdité. Cela génère de l'obscurantisme. On a besoin d'une culture générale sur les religions. D'où l'intérêt de l'enseignement laïc du fait religieux ».

Ces propos sont du ministre de l'Éducation Nationale Jean-Michel BLANQUER, dans un entretien accordé à la Dépêche du Midi en mars dernier. Ils dénotent une prise de conscience tardive mais salutaire : oui, l'enseignement du fait religieux est une urgence vitale et nous avons pris énormément de retard.

Quelles mesures concrètes ont été prises depuis les rapports Joutard en 1989 et Debray en 2002 ? Certes, la création de l'Institut Européen en Sciences des Religions en 2002 fut une excellente initiative, mais les réticences au plus haut niveau de l'Éducation Nationale n'ont eu de cesse de retarder la mise en place d'un véritable enseignement du fait religieux, alors que dans le même temps l'ignorance et le communautarisme n'ont cessé de progresser. De cette urgence et de cette carence, je veux apporter le témoignage : la sanction qui m'a frappé il y a un an, et dont je vais rappeler ici les raisons, me semble révélatrice du sort réservé à l'enseignement du fait religieux à l'école.

Professeur des écoles depuis 16 ans, j'ai fait l'objet d'une sanction disciplinaire sous la forme d'une mutation forcée, après avoir été suspendu pendant quatre mois. Une affaire de mœurs de plus ? Non. Mon crime est d'avoir fait étudier à mes élèves de CM1/CM2, sur une période de trois semaines, des extraits de la Bible.

À la fin janvier 2017, j'enseignais encore avec bonheur dans le charmant petit village de Malicornay, dans l'Indre. Tout a commencé par une lettre anonyme dactylographiée, envoyée un jour de la fin janvier 2017 à



l'Inspecteur de la Circonscription de la Châtre, qui titrait : « Prosélythisme (sic) à l'école de Malicornay », signée par de mystérieux « parents et grands-parents d'élèves ». Précisons que jamais l'auteur n'a été identifié.

Le lendemain de la réception du torchon, mon supérieur direct me rend visite à l'improviste, fouille méthodiquement ma classe, interroge quelques élèves à l'écart puis enfin me demande les yeux dans les yeux : « *Appartenez-vous à un groupe politico-religieux ?* ». Bien que tenté de répondre à juste titre que cela ne le regarde pas, je me dis que la vérité vaut mieux, tant ce monsieur me semble pondéré et protecteur : « *Non, je n'ai pas de religion et je ne suis pas engagé en politique* ». Il m'en a coûté de parler de ma vie privée, alors j'imagine qu'on va me laisser tranquille maintenant. Le chef me rassure en effet. « *Je vous renouvelle ma confiance* » est une de ses dernières paroles avant de quitter l'école. On devrait en rester là. J'ignore alors qu'il ne me reste que deux jours à enseigner à Malicornay.

Car la confiance n'a pas été renouvelée, loin s'en faut, à tous les échelons. Le ton est sensiblement différent deux jours plus tard, devant le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale (DASEN) : « *faute grave* », « *enfants choqués* » (qu'en sait-il ?) mais surtout « *manque de discernement* », son expression favorite, que je ne manquerai pas d'ailleurs de lui retourner quatre mois plus tard.

Suis-je, comme certains ont pu le soupçonner, un « prosélyte » (sic), qui aurait de surcroît des accointances politiques suspectes ? Comme on m'a également reproché l'étude d'un opéra de Wagner, je hume le parfum de l'amalgame... Eh bien mauvaise pioche : quatrième génération d'une famille de hussards noirs de l'école laïque, je n'ai pas le pedigree espéré. Mes supérieurs se vanteront à plusieurs reprises d'avoir enquêté sur mon passé, j'imagine leur mine déçue devant les conclusions

du détective en imperméable : « *Désolé, pas de photo compromettante de M. Faucher sortant d'une messe intégriste ou du Bal de Vienne* ».

C'est là que le logiciel de pensée de mes détracteurs révèle un inquiétant défaut de programmation : Ce renégat est agnostique et il fait étudier la Bible dans une école publique ? Incompréhensible ! C'est donc un abruti, un fou, disons un inconscient qui n'a pas mesuré les conséquences de ses actes, ce qui n'est pas moins grave !

En tout cas, il était exclu que ma démarche pût être motivée par des considérations recevables. En aucun cas, mon travail ne pouvait se justifier. Mais de quel travail parlons-nous précisément ?

Nous parlons d'une étude littéraire se composant d'une vingtaine de textes issus de l'Ancien et du Nouveau Testament, textes lus et commentés avec mes élèves de CM1/CM2 et avec – je l'affirme haut et fort – toute la distance laïque requise. Un support de travail à de nombreuses compétences du programme de l'école primaire et permettant d'enseigner le « fait religieux » qui, selon Régis DEBRAY, se doit d'être une activité transdisciplinaire et non faire l'objet d'un cours à part entière. Des extraits bibliques ont donc été étudiés, au même titre que l'Odyssée, sous l'angle des « mythes », autrement dit de récits de faits imaginaires qui mettent en scène des êtres surnaturels et qui permettent d'expliquer dans une civilisation des phénomènes naturels ou sociaux, et celui des « légendes », récits à caractère merveilleux conservés par la mémoire collective.

« *Qui c'est le barbu qui fait de la gym sur une croix à côté de la salle des fêtes ?* » m'avait demandé un jour un élève. C'est face à de telles questions que j'ai pris conscience qu'il était de mon devoir d'agir pour apporter à mes élèves cette culture indispensable qui ne se transmet plus aujourd'hui. La lecture des rapports JOUTARD (1989) puis DEBRAY (2002) achèvera de me convaincre. Comment aborder aujourd'hui en classe le baptême de

« **Comment aborder aujourd'hui en classe le baptême de Clovis si 80% des élèves ignorent totalement ce qu'est un baptême ? Lorsque, dans les années 1960, mon grand-père abordait le même sujet, pas un de ses élèves n'aurait posé la question** »

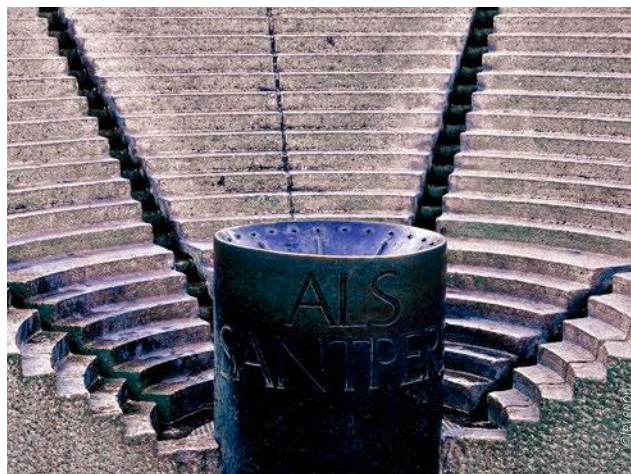
Clovis si 80% des élèves ignorent totalement ce qu'est un baptême ? Lorsque, dans les années 1960, mon grand-père abordait le même sujet, pas un de ses élèves n'aurait posé la question.

Mais admettons que sur le fond ma hiérarchie et moi ne soyons pas d'accord, et parlons donc de la forme : Ne pouvait-on arranger ce « litige » entre personnes civilisées et de plus chargées de la noble mission d'instruire les enfants de la République ? Le « rebelle » que je n'ai jamais été était tout disposé à se remettre en cause, à revoir sa pratique, et ce n'est pas faute de l'avoir dit. C'est pourquoi, après 5 jours de suspension « à titre conservatoire », c'est-à-dire 5 jours de mise au placard – au sens propre – indûment qualifiée de « formation », et deux fois 2 heures de recadrage musclé, j'espère ingénument, en ce sinistre matin du 27 février 2017, que mon calvaire (pardon) va prendre fin. Le délégué syndical qui m'accompagne déclare devant le DASEN qu'on en a sans doute assez fait et qu'il est temps de relâcher le prosélyte qui n'en est de toute évidence pas un.

- Non, il y aura enquête administrative et peut-être sanction, annonce le chef.
- Vous ne croyez pas que la sanction est déjà tombée ? réplique le délégué. Vous ne croyez pas qu'il a suffisamment payé ?
- On ne va pas se contenter de l'engueuler une bonne fois conclut le Directeur académique, comme s'il allait de soi qu'il faille en faire plus. Voilà pour la forme, la messe est dite (pardon) : on écrasera le moucheron au rouleau compresseur, car on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs et apparemment la sauvegarde de la République est à ce prix.

Mais si, comme écrivait Hannah ARENDT, « les œufs se rebiffent » ? Le 29 mars en effet, les parents d'élèves, élèves et élus de Malicornay manifestent devant l'Inspection académique à Châteauroux (voir La Nouvelle République de l'Indre 30/03/2017). Ils dénoncent le gâchis colossal que représente cette procédure contre le petit instituteur de leur village, ils dénoncent un climat scolaire gravement perturbé pour leurs enfants, une vie sociale mise à mal, et tant pis pour la belle omelette de M. le DASEN. Un tel événement était inédit dans le département. Chers parents d'élèves et élèves, chers amis, le petit maître d'école se devait de vous faire honneur, de rester debout et de se battre. Je range donc les ansiolytiques, et me prépare à répondre point par point à mes adversaires.

En quoi consiste l'« enquête administrative » menée sur mon compte ? En plus de la constitution d'un joli dossier, il s'agit d'interroger des parents et des élus afin de déterminer si ces derniers étaient satisfaits du



travail de l'instituteur et si ce dernier n'aurait pas, selon eux, endoctriné leurs enfants... Ces témoignages étant ensuite confrontés aux observations passées et présentes de mes supérieurs sur mon travail. Allons tout de suite aux conclusions : « des activités scolaires qui s'écartent des programmes et des attentes de l'institution » ; « Rien ne permet de caractériser de manière formelle une démarche prosélyte » ; « semble avoir pris soin de rester neutre » ; « réputé pour être un enseignant sérieux » ; « qualités professionnelles reconnues par l'institution » ; « apprécié pour son engagement civique et citoyen »... pas le bon client qu'on vous dit ! Encore raté ! Qu'est-ce qu'on fait chef ?

Arrêtons-nous un instant sur ces fameux écarts aux programmes, puisque c'est tout ce qui restait contre moi. Je suis convaincu de les avoir suivis, mes adversaires sont persuadés du contraire. Soit. Que mes supérieurs me tiennent pour un abruti peut se comprendre, qu'ils n'estiment pas davantage l'avis des parents d'élèves, des élus et des collègues qui me soutiennent, on pouvait s'y attendre (non mais de quoi se mêlent-ils ?), mais *quid* du soutien d'intellectuels, spécialistes de l'enseignement du fait religieux ou de l'enseignement tout court ? Régis DEBRAY, qui m'a apporté son soutien, cautionnerait-il l'action d'un prosélyte infiltré ? Pierre KAHN, professeur émérite de l'université de Caen, peut-il affirmer que mon travail était conforme aux programmes ? Le professeur René NOUAILHAT ainsi que l'Institut Européen en Science des Religions (École Pratique des Hautes Études) peuvent-ils soutenir que mon travail est non seulement « *recommandé par les orientations du Ministère de l'Éducation Nationale* » mais également « *plus nécessaire que jamais* » ?

L'administration a-t-elle, à un moment, réalisé qu'elle avait « manqué de discernement » ? Nous ne le saurons jamais mais de toute façon, elle ira jusqu'au bout ; après tout si le ridicule tuait ce serait déjà fait : de nombreux articles paraîtront dans la presse locale et nationale, tous soulignant la disproportion entre la procédure et les faits

“ *La relégation du fait religieux hors des enceintes de la transmission rationnelle et publiquement contrôlée des connaissances, favorise la pathologie du terrain au lieu de l'assainir. L'École républicaine ne doit-elle pas faire contrepoids à l'audimat, aux charlatans et aux passions sectaires ?* ”

qui m'étaient reprochés. Plus de vingt-cinq lettres de parents et d'élus seront adressées à Mme la Rectrice de l'académie Orléans-Tours (toutes restées sans réponse), une réunion à Malicornay devant une foule « hostile » dicit le DASEN (dangereux, ces campagnards), une protestation syndicale... : rien ne fera vaciller mes supérieurs sur leurs bases et M. FAUCHER sera condamné, coûte que coûte. N'est-ce pas ce qu'on appelle de l'acharnement ?

J'ai donc été sanctionné le 2 juin, muté d'office dans une autre école (l'intérêt de cette sanction m'échappe, je l'avoue) Certains ont pu considérer que je ne m'en tirais pas si mal, qu'il était temps d'aller vers l'apaisement. Pour m'apaiser, il faudrait pouvoir faire fi d'une lettre anonyme diffamatoire, de quatre mois de suspension injustifiée, de méthodes accusatoires aussi brutales qu'inutiles, d'une éprouvante commission disciplinaire de quatre heures et enfin d'une sanction pour « faute professionnelle », faute qui à mon sens n'existe tout simplement pas.

Si tôt signifiée ma sanction, j'ai déposé un recours gracieux auprès du Ministère, courrier resté sans réponse. Je me suis également tourné vers le Tribunal administratif et j'attends une audience, espérons pour cet automne. Espérons, car cette affaire dépasse de très loin ma personne : si cette sanction est confirmée, quel enseignant aura encore le courage d'enseigner le fait religieux ? D'autant que peu de collègues y étaient déjà ouverts. Certains même n'ont pas caché leur étonnement devant ma démarche : « *La Bible ? Pour quoi faire ? Tout est faux dans ce bouquin !* ».

Je reste, moi, plus que jamais convaincu que l'enseignement du fait religieux n'a jamais été autant nécessaire et d'actualité. Je connais les réticences au sein de l'Éducation Nationale mais, au vu des nombreuses réactions autour de moi, dans les médias et sur les réseaux sociaux, je crois fermement qu'elles sont moindres dans le reste de



la société. Mais le terrorisme ? L'extrémisme religieux qui prend de l'ampleur ? Enseigner le fait religieux, n'est-ce pas faire entrer le loup dans la bergerie de l'école laïque ?

Régis DEBRAY avait anticipé l'objection en 2002 déjà : « *La relégation du fait religieux hors des enceintes de la transmission rationnelle et publiquement contrôlée des connaissances, favorise la pathologie du terrain au lieu de l'assainir. L'École républicaine ne doit-elle pas faire contrepoids à l'audimat, aux charlatans et aux passions sectaires ?* ».

En découvrant les propos de Jean-Michel BLANQUER dans la Dépêche du Midi au mois de mars, qui faisaient suite à ceux tenus dans Le Figaro du 8 février, je me suis pris à espérer que si je n'obtenais jamais justice, du moins une clarification sur les contenus de l'enseignement du fait religieux se préparait-elle, et du moins serai-je peut-être le dernier enseignant sanctionné pour avoir étudié des textes de nature religieuse de manière laïque.

On peut comprendre l'extrême prudence du Ministère sur un sujet aussi explosif, mais on comprendrait mal que les engagements pris au printemps ne soient jamais suivis d'effet.

Je laisse la conclusion à Jean CARPENTIER, historien et inspecteur général de l'Éducation Nationale, qui hélas nous a quittés cette année : « *Les conditions sont maintenant réunies pour que laïcité et fait religieux soient, dans les classes, objet d'étude et de réflexion. Aux élèves et aux professeurs de les intégrer désormais dans la culture commune de l'école. Un grand chantier est ouvert...* ».



Matthieu FAUCHER est professeur des écoles et Co-référent National PE à Action & Démocratie